

1<sup>er</sup> avril 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Commission du désarmement

### Session de fond de 2013

New York, 1<sup>er</sup>-19 avril 2013

Point 1 de l'ordre du jour

## Empêcher le recours aux armes nucléaires

### Document de travail présenté par les États-Unis d'Amérique

*Je parle de la paix en raison du nouveau visage de la guerre. La guerre totale est absurde à une époque où les grandes puissances peuvent entretenir de puissantes forces nucléaires presque invulnérables et refuser de capituler sans y avoir recours. Elle est absurde à une époque où une seule arme nucléaire représente presque dix fois la force explosive de l'ensemble des armes utilisées par les forces aériennes alliées pendant la deuxième guerre mondiale. Elle est absurde à une époque où les substances toxiques mortelles que générerait une explosion nucléaire seraient disséminées par le vent, par l'eau, par le sol et par les graines jusqu'aux coins les plus reculés du globe et contamineraient les générations à venir.*

(Président John F. Kennedy, 10 juin 1963)

1. Aux plus sombres heures de la guerre froide, les États-Unis ont pleinement pris conscience de la gravité des répercussions que pourrait avoir l'emploi d'armes nucléaires. Depuis, nous évitons à tout prix d'y recourir. Comme l'a dit le Président Ronald W. Reagan en avril 1984, une guerre nucléaire ne peut être gagnée et on doit à toute force l'éviter.
2. En avril 2009, à Prague, le Président Barack Obama a très clairement affirmé que les États-Unis étaient résolus à rechercher la paix et la sécurité dans un monde sans armes nucléaires. Il a souligné que le pays avait adopté une démarche pratique et progressive en faveur du désarmement, une démarche qui s'est révélée au fil du temps être le moyen le plus efficace d'améliorer la stabilité, de limiter les dangers nucléaires, de respecter les engagements découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de renforcer le régime mondial de non-prolifération nucléaire.



### **Tenir le cap de nos engagements en matière de désarmement en toute responsabilité**

3. Dans le discours qu'il a prononcé à Prague en 2009, le Président Obama n'a pas demandé le désarmement unilatéral, et il savait aussi que le monde ne changerait pas du jour au lendemain. Son discours se voulait une feuille de route pour l'avenir, une stratégie mesurée, par étapes, tenant compte de l'évolution passée et future du paysage en matière de sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle. La doctrine nucléaire américaine (Nuclear Posture Review – NPR) publiée en 2010 soulignait à juste titre que de nos jours, la plus grande menace nucléaire pour nous n'est plus un duel nucléaire à grande échelle, mais la possibilité pour les terroristes de se procurer des matières nucléaires ou, pire, une arme nucléaire.

4. En plus d'œuvrer à la prévention de la prolifération et du terrorisme nucléaires, nous avons pris des mesures afin de réduire le nombre et le rôle des armes nucléaires dans la stratégie américaine en matière de sécurité nationale. Nous n'avons pas mis au point de nouvelles armes nucléaires et ne comptons pas le faire à l'avenir. En outre, les programmes de prolongation de la durée de vie opérationnelle de nos armes nucléaires n'appuient pas de nouvelles missions militaires. Nous nous sommes engagés à ne pas employer et à ne pas menacer d'employer des armes nucléaires contre des États non dotés de l'arme nucléaire qui sont parties au Traité sur la non-prolifération et qui respectent leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire. De surcroît, nous avons clairement fait savoir qu'il est dans l'intérêt des États-Unis et dans celui de toutes les autres nations que le cap que nous venons de franchir, soit près de 70 ans sans que soient utilisées des armes nucléaires, soit repoussé à jamais.

5. La méthode par étapes que l'administration Obama applique est parfaitement adaptée à nos besoins en matière de sécurité et permet de faire face aux menaces mondiales du XXI<sup>e</sup> siècle. En conservant un arsenal sûr, sécurisé et efficace – suffisant pour dissuader les adversaires potentiels et pour rassurer les alliés et partenaires des États-Unis qui ne sont pas dotés de l'arme nucléaire – et en continuant de procéder, en toute responsabilité, à des réductions par le biais du contrôle des armes et des activités d'élimination et de prévention de la prolifération nucléaire, nous renforçons la sécurité dans le monde.

### **New START et prochaines étapes**

6. Le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (New START) est entré en vigueur en février 2011. Il s'agit de l'accord sur le contrôle des armes nucléaires le plus complet qui ait été conclu en près de 20 ans. Au 1<sup>er</sup> septembre 2012, les ogives stratégiques déployées par les États-Unis étaient au nombre de 1 722. Quant à la Fédération de Russie, elle en avait encore moins (1 499 ogives). À tous points de vue, ces chiffres attestent de progrès manifestes et considérables en matière de désarmement. Lorsque le Traité New START sera pleinement mis en œuvre, les États-Unis et la Fédération de Russie n'auront pas plus de 1 550 ogives stratégiques déployées chacun, chiffre le plus bas depuis les années 50. La mise en œuvre du Traité progresse bien et le rigoureux système de vérification favorise la prévisibilité et permet d'instaurer la confiance mutuelle qui sera essentielle à tout plan futur de réduction des armements nucléaires.

7. Lorsque le Président Obama a signé le Traité New START à Prague en 2010, il a insisté sur le fait qu'il entendait procéder à de nouvelles réductions des armes nucléaires stratégiques, non stratégiques, déployées et non déployées. Les États-Unis et la Fédération de Russie ont entamé un dialogue bilatéral en vue de promouvoir la stabilité stratégique et d'améliorer la transparence sur le principe de la réciprocité. Nous espérons que ce dialogue aboutira à une plus grande transparence réciproque et à la négociation de nouvelles réductions des armements nucléaires.

8. L'une des grandes priorités dans ce domaine est de contrôler les armements nucléaires non stratégiques. Selon les dispositions de la résolution adoptée par le Sénat américain concernant la ratification du Traité New START, les États-Unis entendent se concerter avec la Russie pour régler la question des écarts entre leurs stocks d'armes nucléaires non stratégiques.

9. Dans la revue de la posture de dissuasion et de défense (DDPR) publiée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en mai 2012, les États-Unis et leurs alliés à l'OTAN ont clairement fait savoir que l'Organisation était prête à envisager de réduire encore ses besoins en matière d'armements nucléaires non stratégiques au vu des mesures réciproques prises par la Russie, compte tenu des disparités entre la Russie et les États-Unis concernant les quantités d'armes nucléaires non stratégiques stationnées en Europe et au regard des conditions de sécurité en général. La DDPR précisait également que les alliés attendaient avec intérêt d'échanger des idées sur la transparence et le renforcement de la confiance, qui pourront être définies en coopération avec la Fédération de Russie à l'occasion du Conseil OTAN-Russie. Ces échanges devraient permettre de faire des progrès en vue de la réalisation de notre but commun, à savoir renforcer la sécurité et la stabilité en Europe en améliorant la compréhension mutuelle des dispositifs des forces nucléaires non stratégiques en Europe de l'OTAN et de la Russie.

10. À cet égard, les États-Unis ont remercié les Gouvernements polonais et norvégiens d'avoir contribué à l'atelier qui s'est tenu les 7 et 8 février à Varsovie sur les possibilités en termes d'échange d'informations et de renforcement de la confiance concernant les armements nucléaires non stratégiques en Europe, qui a été organisé conjointement par l'Institut polonais des affaires internationales, l'Institut norvégien des études de défense et la Dotation Carnegie pour la paix internationale. Ont participé à cette manifestation des représentants de 18 États membres de l'OTAN, dont 8 directeurs de la sécurité auprès de ministères nationaux des affaires étrangères, ainsi que des experts faisant partie de laboratoires d'idées en France, en Italie, en Allemagne, en Norvège, en Pologne, en Russie, en Turquie, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Les débats ont permis de faire ressortir les perspectives et les difficultés dans ce domaine complexe mais d'une importance primordiale.

11. Les États-Unis s'emploient également à mettre à jour le cadre juridique régissant les activités de réduction concertée des menaces avec la Fédération de Russie. Nous avons collaboré étroitement avec la Russie au cours de l'année écoulée en vue de poursuivre la coopération dans le cadre d'un régime juridique actualisé qui tienne compte du partenariat bilatéral venant à échéance et qui nous permette de tirer parti des avancées accomplies dans le cadre de l'accord sur la réduction concertée des menaces qui vient à expiration.

### **Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'avenir**

12. Sachant que se tiendra très bientôt la deuxième réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 (22 avril au 3 mai), les États-Unis réaffirment leur attachement à l'objectif commun qu'est le désarmement nucléaire. Nous continuons de mettre en œuvre le Plan d'action issu de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération en 2010 dans les trois domaines clés : le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le texte ultranégocié qu'est le Traité sur la non-prolifération – selon lequel les États dotés de l'arme nucléaire poursuivent les activités de désarmement, les États non dotés ne cherchent pas à obtenir l'arme nucléaire et tous les pays peuvent tirer parti des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – est et reste un instrument aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'était à ses origines.

13. Malgré nos réussites passées, il nous reste encore à relever des défis très pressants. Surtout, les États-Unis sont vivement préoccupés par quelques pays. La République populaire démocratique de Corée, l'Iran et la Syrie ont violé les obligations que leur fait le Traité sur la non-prolifération et n'ont pas pris les mesures voulues pour réparer ces violations. Ces transgressions menacent la sécurité internationale et sapent la confiance dans le régime de non-prolifération. Par ailleurs, elles font obstacle à la réalisation de nos objectifs communs de désarmement. Nous coopérerons avec tous les États parties au Traité sur la non-prolifération pour donner la suite voulue à ces violations.

### **Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles : mesures multilatérales essentielles pour le désarmement nucléaire**

14. Les États-Unis sont totalement favorables à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. D'ailleurs, sa ratification reste une grande priorité. En attendant, les États-Unis continueront d'appuyer vigoureusement la mise en place du système de surveillance international de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le dernier essai nucléaire des États-Unis remonte à septembre 1992. À l'époque, les États-Unis ont institué un moratoire sur les explosions d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs; ils restent résolus à respecter ce moratoire et invitent tous les États à ne pas procéder à des essais nucléaires. La Conférence d'examen de 2010 a rappelé que les États-Unis n'avaient plus besoin de procéder à des essais nucléaires pour assurer la sûreté et l'efficacité de ses armes nucléaires et qu'il leur suffisait de poursuivre le programme de gestion de l'arsenal. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires permettra d'éviter que les États qui n'ont pas de connaissances théoriques et pratiques dans le domaine des armes nucléaires ne se dotent de capacités nucléaires, empêchera les États qui possèdent des capacités d'armement nucléaire plus solides de confirmer le bon fonctionnement d'armes nucléaires plus évoluées qu'ils n'ont pas encore testées avec succès, et freinera les courses aux armements régionales dans les années à venir.

15. S'agissant du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, le Plan d'action issu de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération en 2010 réaffirme qu'il s'agit là d'une mesure multilatérale logique et essentielle pour l'avenir du désarmement nucléaire mondial. Les États-Unis

soulignent qu'il importe d'entamer sans délai des négociations sur le sujet. Conclure un traité non discriminatoire et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires sera une avancée internationale de premier plan, à la fois pour la non-prolifération et pour le désarmement. Tant que la production de matières fissiles ne sera pas interdite, les stocks continueront de s'accumuler dans les pays qui n'ont pas, contrairement aux États-Unis, imposé de moratoire. Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles limiterait efficacement la quantité de matières fissiles disponible pour la fabrication d'armes nucléaires. Conjugué au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, il imposerait de nouvelles mesures limitant le perfectionnement technologique et la taille des arsenaux nucléaires. Il soumettrait les installations d'enrichissement et de retraitement à des contrôles et des vérifications internationales. Il permettrait de consolider les progrès accomplis en matière de contrôle des armes depuis la fin de la guerre froide et d'ouvrir la voie à de nouvelles réductions, de plus grande ampleur, des arsenaux nucléaires dans le monde. Conformément au rapport Shannon de 1995 et au mandat y défini (CD/1299), la portée qu'aura le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles devra faire l'objet de négociations. Conformément à leur méthode pratique et progressive, les États-Unis estiment que les obligations qui figureront dans ce traité, y compris celles en matière de vérification, doivent s'appliquer aux nouvelles activités de production de matières fissiles.

16. Selon les États-Unis, la Conférence du désarmement est le forum idéal pour négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, puisqu'elle rassemble tous les États dotés d'une capacité nucléaire et qu'elle fonctionne par consensus, ce qui garantit la protection des intérêts des États membres en matière de sécurité nationale. Les États-Unis trouvent décevant que la Conférence ne puisse toujours pas arrêter un programme de travail complet, y compris concernant les travaux relatifs à un traité vérifiable et juridiquement contraignant. En 2011, ils ont entamé des consultations entre les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres États concernés en vue de débloquer les négociations à la Conférence et de préparer les pays à ce qui devrait être une négociation ardue. Le groupe des cinq plus un est en mesure de faire progresser les négociations. Nous continuerons d'essayer de convaincre d'autres pays que l'on ne doit pas craindre de se lancer dans les négociations à la Conférence.

17. Lorsqu'ils se sont demandés s'ils devaient appuyer la résolution présentée en 2012 par le Canada concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles (voir résolution 67/53 de l'Assemblée générale), qui portait création d'un groupe d'experts gouvernementaux, les États-Unis ont jugé que cette résolution était équilibrée, consensuelle et propice à la tenue de négociations sur un traité à la Conférence du désarmement. Nous estimons que ce groupe permet de susciter, sans les remplacer, des négociations à la Conférence. Aussi, nous avons l'intention de participer activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux si nous y sommes invités, et nous encourageons à faire de même tout autre pays qui serait directement concerné par un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

#### **Traitement des stocks existants de matières fissiles**

18. Les stocks existants de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires peuvent et doivent être traités séparément, dans le cadre d'autres accords et mesures volontaires; c'est pourquoi les

États-Unis ont décidé quant à eux de régler la question par d'autres moyens. Les mesures bilatérales et autres mesures volontaires se sont révélées efficaces et devraient continuer à exister car les tentatives visant à régler la question des stocks existants à l'échelle multilatérale et à les lier à une interdiction de production à des fins de fabrication d'armes ne feraient qu'entraver l'obtention d'un consensus au sein de la Commission concernant le début des négociations portant sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Les États-Unis ne produisent plus, depuis 1964, d'uranium fortement enrichi destiné à la fabrication d'armes ni, depuis 1988, de plutonium destiné à un tel usage. Ils se sont par ailleurs engagés, unilatéralement et en coopération avec la Fédération de Russie, plusieurs années durant, à retirer de leurs stocks de défense les matières fissiles excédant les besoins militaires nationaux qui pourraient être utilisées dans des ogives nucléaires. En 1994, 174 tonnes d'uranium fortement enrichi ont été retirées, dont 135 diluées. En 2005, les États-Unis ont annoncé que 200 autres tonnes – suffisant à la fabrication de plus de 11 000 armes nucléaires – allaient être retirées du programme d'armements. Sur ces 200 tonnes, 160 allaient servir de combustible pour réacteur naval, 20 tonnes seraient destinées à la recherche ou couvriraient les besoins des réacteurs spatiaux et 20 autres tonnes seraient diluées et transformées en uranium faiblement enrichi.

19. Aux termes de l'accord d'achat d'uranium fortement enrichi conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie en 1993, 472 tonnes d'uranium fortement enrichi provenant des stocks militaires de la Russie ont été appauvries afin d'être utilisées en tant que combustible commercial dans des réacteurs aux États-Unis. Selon les calendriers actuels, les activités de surveillance de la transparence menées par les États-Unis dans quatre installations russes de traitement des matières nucléaires se poursuivront jusqu'en octobre 2013. Il est prévu d'atteindre l'objectif des 500 tonnes d'uranium fortement enrichi devant être appauvries (soit la quantité nécessaire à la fabrication de quelque 20 000 armes nucléaires), fixé dans l'Accord de 1993, d'ici à la fin de l'année civile 2013.

20. En outre, plus de 60 tonnes de plutonium ont été retirées des stocks de défense des États-Unis, dont 34 tonnes ont fait l'objet de l'Accord sur la gestion et l'élimination du plutonium signé entre les États-Unis et la Fédération de Russie. En juillet 2011, les deux pays ont donné effet à l'Accord et à ses protocoles de 2006 et 2010. L'Accord modifié prévoit que l'un et l'autre pays élimineront au moins 34 tonnes d'excédent de plutonium de qualité militaire, soit la quantité nécessaire à la fabrication de 17 000 armes nucléaires. Les activités d'élimination seront placées sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et les matières traitées ne présenteront plus guère d'intérêt pour la fabrication d'armes nucléaires.

### **Sommets sur la sécurité nucléaire : une aide à la prévention des dangers nucléaires**

21. Les États-Unis procèdent au retrait régulier des stocks de matières fissiles tout en s'employant à sécuriser rapidement, au plus haut niveau et à l'échelle internationale, les matières fissiles dans le monde entier – et ce depuis le Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Washington en 2010, qui a été suivi du Sommet de 2012 tenu à Séoul. Nous nous félicitons de la tenue du prochain sommet, à La Haye, en 2014.

22. En prévision du sommet de La Haye, nous continuerons à faire fond sur tous les engagements pris en vue de sécuriser, retirer et éliminer davantage de matières nucléaires. Il s'agit là de résultats concrets et durables qui contribuent à protéger les pays de la menace du terrorisme nucléaire. Nous continuerons à tirer parti des sommets pour renforcer l'architecture mondiale – traités, institutions, normes et règles – régissant la sécurité nucléaire et à promouvoir la notion d'assurance que les États s'acquittent de leurs responsabilités souveraines en matière de sécurité de façon à prouver à leurs voisins, alliés et rivaux qu'ils le font de manière efficace.

### **Le processus des cinq membres permanents**

23. Les cinq États dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP sont engagés dans un dialogue hautement prioritaire et régularisé qui ouvre des perspectives inédites. Ce processus leur permet d'examiner des questions concernant le désarmement nucléaire, la non-prolifération, la transparence et le renforcement de la confiance, ainsi que les difficultés de vérification y relatives, tout en contribuant à l'accomplissement de progrès collectifs concernant la mise en œuvre du plan d'action arrêté par la Conférence d'examen de 2010. Le processus encourage, d'une manière jamais vue depuis des années, un dialogue politique et de nouvelles formes de coopération sur les questions relatives aux armes nucléaires.

24. La première conférence des cinq membres permanents, organisée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en 2009, a été suivie d'une deuxième conférence, organisée en 2011 par la France. Les États-Unis en ont accueilli la troisième édition à Washington, en juin 2012. Nous nous réjouissons de poursuivre ces discussions lors de la prochaine conférence, qui sera organisée par la Fédération de Russie à Genève, les 18 et 19 avril 2013.

25. Ce processus, qui fournit aux cinq membres permanents l'occasion d'examiner et de coordonner à un haut niveau politique un certain nombre de questions, donne en outre lieu à toute une série de débats, pendant la « période intersessions », entre décideurs et experts. C'est ainsi que la Chine dirige un groupe de travail sur les définitions et la terminologie dans le domaine du nucléaire. Les cinq membres permanents examinent les méthodes retenues par les États parties au TNP pour établir leurs rapports et nous commençons aussi à aborder au niveau des experts certaines questions importantes en matière de vérification et de transparence. À l'avenir, les États-Unis souhaiteraient voir les conférences des cinq membres permanents et les réunions intersessions se développer et permettre la mise au point de mesures de transparence concrètes renforçant la confiance et la prévisibilité.

### **Importance des zones dénucléarisées**

26. En nous appuyant sur l'engagement, pris par notre pays dans son rapport sur sa position nucléaire de 2010, de réduire le rôle des armes nucléaires dans sa stratégie de sécurité nationale, nous continuons de déployer des efforts importants pour soutenir les traités sur les zones dénucléarisées. En 2011, le gouvernement du Président Obama a transmis les Protocoles relatifs aux traités sur les zones dénucléarisées d'Afrique et du Pacifique Sud – que nous avons signés – au Sénat des États-Unis, pour avis et assentiment, en vue de leur ratification.

27. Les cinq membres permanents et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont mis au point un protocole révisé relatif au Traité instituant une zone dénucléarisée en Asie du Sud-Est, qui a permis de régler les différends non résolus.

Nous espérons que la signature du Protocole pourra avoir lieu dans les meilleurs délais. Les États-Unis s'engagent également à consulter les parties au Traité instituant une zone dénucléarisée en Asie centrale pour régler les différends existants, ce qui leur permettra – ainsi qu'aux autres membres permanents – de signer le Protocole relatif audit traité.

28. La création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes de destruction massive constitue un objectif à plus long terme. Les États-Unis y sont favorables et se tiennent prêts à faciliter les débats entre les États de la région lors de la conférence qu'il est proposé d'organiser à Helsinki. Pour autant, nous reconnaissons que le mandat portant création d'une telle zone ne peut être conféré que depuis la région et ne saurait donc être imposé de l'extérieur ni sans le consentement de l'ensemble des États concernés. Nous déplorons que la conférence d'Helsinki n'ait pu être convoquée en 2012 mais demeurons résolus à collaborer avec nos partenaires afin de créer les conditions propices à une réunion fructueuse.

#### **Soutien résolu des États-Unis à l'AIEA et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire**

29. Nous soutenons également la mise au point de nouveaux cadres permettant de renforcer la coopération nucléaire civile tout en aidant les États à bénéficier des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, conformément aux normes et garanties de sûreté et de sécurité les plus strictes. La décision prise en 2010 de créer une banque de combustible nucléaire sous les auspices de l'AIEA, ainsi que d'autres mécanismes internationaux ou nationaux de garantie relatifs au combustible nucléaire, représentent des avancées importantes car ces dispositifs peuvent contribuer à assurer la fiabilité de l'approvisionnement en combustible nucléaire et à éviter d'investir à l'échelon national dans l'enrichissement de matières nucléaires. Par ailleurs, nous soutenons fermement les applications pacifiques hors énergie du nucléaire destinées à promouvoir le développement mondial dans les domaines de la santé humaine, de la gestion des ressources hydriques, de la sécurité alimentaire et de la gouvernance environnementale. Dans ce contexte, nous estimons que l'initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques est au nombre des initiatives à appuyer en priorité.

#### **De nouveaux outils de maîtrise des armements pour une ère nouvelle**

30. Les États-Unis demeurent résolus à innover, y compris dans les domaines de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Pour relever les défis auxquels nous devons faire face, nous réfléchissons à des moyens créatifs d'utiliser les technologies – y compris les technologies d'accès libre – pour résoudre les problèmes persistants de vérification et de surveillance.

#### **L'approche graduelle : un succès**

31. Les politiques sur le contrôle des armements, la non-prolifération et le désarmement des États-Unis visent avant tout à abolir à jamais l'utilisation des armes nucléaires. Le rôle important que joue la société civile à l'heure d'informer tant les gouvernements nationaux que l'opinion publique a permis de faire amplement connaître les résultats obtenus par les États-Unis en la matière. Les États-Unis demeurent résolus à faire régner la sûreté et la sécurité dans un monde

exempt d'armes nucléaires. Pour autant, le seul moyen concret dont ils disposent pour y parvenir d'une manière vérifiable est une approche graduelle prudente.

32. Les États-Unis continueront d'utiliser les mécanismes multilatéraux existants pour informer la communauté internationale des progrès qu'ils accomplissent et obtenir le soutien requis pour aller de l'avant. Il n'existe pas de « solution miracle » pour parvenir au désarmement nucléaire. Comme l'indique le rapport sur la position nucléaire des États-Unis de 2010 :

*Les conditions qui, en dernière analyse, permettront aux États-Unis et à d'autres États de renoncer à leurs armes nucléaires sans risquer d'aggraver l'instabilité et l'insécurité internationales sont très contraignantes. Il s'agira notamment de faire cesser la prolifération des armes nucléaires, d'accroître considérablement la transparence des programmes et des ressources des principaux pays portant problème, de disposer de méthodes et de technologies de vérification qui permettent de déceler les violations des obligations prises en matière de désarmement, d'appliquer des mesures coercitives suffisamment strictes et crédibles pour qu'elles aient un effet dissuasif et, enfin, de régler les conflits régionaux risquant d'inciter des États rivaux à acquérir et à conserver des armes nucléaires. À l'évidence, ces conditions ne sont pas réunies aujourd'hui.* (Rapport sur la position nucléaire des États-Unis de 2010, p. xv.)

33. Les États-Unis consacrent temps, efforts et ressources à créer les conditions favorables à la réduction et, à terme, à l'élimination des armes nucléaires. Bien que nous ayons accompli des progrès considérables, il nous reste encore beaucoup à faire. Dans cette entreprise graduelle, les États-Unis apprécient à leur juste valeur les partenariats qu'ils ont noués avec les États de bonne volonté et avec la société civile. Si, parfois, nos opinions peuvent diverger quant au type de feuille de route qui nous permettrait au mieux de progresser vers l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, il est certain que nous partageons tous une même vision.